



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2019

Date de la convocation : 16 JUILLET 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs LE BOUDEC Christine, RUCET Angélique, LEMOINE Claude, SAGEAN Laurence, LE BOUCHER Gwénaëlle, MARTIN Jean-Loup, LOURADOUR-DURAND Gisèle.

Etaient Absents ou Excusés : M. BROMBIN Alain ayant donné pouvoir à Mme LOURADOUR-DURAND Gisèle, Mme DESERT Christelle ayant donné pouvoir à Mme RUCET Angélique, M. BERTHELOT Vincent ayant donné pouvoir à Mme SAGEAN, M. HAMON Pascal ayant donné pouvoir à Mme LE BOUCHER. M. ACINA Alain absent.

Secrétaire de séance : M. MARTIN Jean-Loup

ORDRE DU JOUR

1/ Projet de rénovation de la salle polyvalente

2/ Répartition des restes à charges de l'ALSH

3/ Matériel pédagogique de l'école

3.1/ Achat d'un ordinateur portable

3.2/ Rachat de matériel pédagogique Montessori par Mme Vignon

4/ Attribution de subventions aux associations

5/ Voirie

- Informations sur voirie Launay Jannais

6/ Soutien à la maternité au centre hospitalier René Pleven

Le Conseil Municipal décide de reporter le point n°4/ Attribution de subventions aux associations

DELIBERATION N°64/2019 – Projet de rénovation de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire au nom de la Commune, pour ce dossier et à accomplir toutes les formalités afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la rénovation de la salle polyvalente selon l'allotissement défini par le cabinet BW, décliné comme suit :

- Lot n° 1 DESAMIANTAGE
- Lot n° 2 DEMOLITION-GROS ŒUVRE - VRD
- Lot n° 3 COUVERTURE – ITE - BARDAGE
- Lot n° 4 MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot n° 5 MENUISERIES INTERIEURES
- Lot n° 6 CLOISONS / DOUBLAGE / ISOLATION
- Lot n° 7 REVETEMENTS DE SOLS
- Lot n° 8 REVETEMENTS MURAUX
- Lot n° 9 COURANT FORT / FAIBLE
- Lot n° 10 PLOMBERIE / SANITAIRES / VMC

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°65/2019 – Convention ALSH

Dans le cadre du projet de mutualisation de l'ALSH entre les trois communes La Vicomté, St Hélien et Pleudihen, il convient de décider d'une répartition du reste à charge entre les trois communes. Le Conseil Municipal donne son accord pour une répartition comme suit :

- 50 % en fonction du nombre d'habitants
- 50 % en fonction de la fréquentation des enfants par commune. Les signataires conviennent que pour les enfants issus des communes extérieures à l'entente, le coût se répartira équitablement sur les trois communes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention relative à l'ALSH des trois communes Pleudihen sur Rance, St Hélien, La Vicomté sur Rance.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°66/2019 – Matériel pédagogique

Faisant suite à la demande de l'équipe enseignante de l'école primaire concernant le besoin d'un ordinateur portable supplémentaire, le Conseil Municipal décide, après avoir consulté plusieurs entreprises, d'accepter le devis le moins disant, à savoir le devis Iceltys pour un montant de 588 € TTC.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°67/2019 – Matériel pédagogique

Le Conseil Municipal, faisant suite à la demande de Mme Vignon concernant son souhait de racheter personnellement du matériel pédagogique de la méthode Montessori à hauteur de 50 % de la valeur neuve TTC, soit :

Valeur du matériel neuf TTC	Montant occasion (50%) TTC
366,43 €	183,20 €

Décide d'accéder à cette demande.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°68/2019 – Voirie communale

La voirie rue des Vignes, non prévue au budget voirie initial, nécessite une réfection de l'enrobé. Plusieurs entreprises ont été consultées pour ces travaux. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la moins disante, soit l'entreprise Even, pour un montant total de 5 300 € HT.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°69/2019 – Soutien à la maternité de l'hôpital René Pleven, à Dinan

La fusion pleine et entière des centres hospitaliers de Dinan, St Malo et Cancale, menace le maintien de la maternité accouchante de l'hôpital René Pleven de Dinan.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Demande le maintien et le développement d'une maternité accouchante sur le centre Hospitalier de Dinan et à cette fin le maintien à Dinan d'un hôpital de plein exercice.
- Demande au représentant de Dinan Agglomération ainsi qu'au Conseil de Surveillance du GHT, Gérard BERHAULT, d'exprimer la même exigence.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Séance levée à 22h00